

15 mar 2019 -16:13

Appartient à Conseil des ministres du 15 mars 2019

## Régie des bâtiments : convention de concession pour l'hébergement de la police de la navigation à Blankenberge

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'une convention de concession pour un bâtiment situé à Blankenberge afin d'y héberger la police de la navigation.

La police de la navigation est actuellement hébergée dans le bâtiment sis Oude Wenduinsteeweg 2 à Blankenberge. La convention de concession a été conclue avec la Région flamande pour une période de 9 ans et se termine de plein droit le 31 mars 2019. La présence de la Police de la navigation dans le port de Blankenberge restant nécessaire, il est proposé de conclure une nouvelle convention de concession avec la Région flamande pour une période de 9 ans prenant cours le 1er avril 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,  
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires  
européennes  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@just.fgov.be](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be)